

**DECISION N° DC-2022-21****OBJET : CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR LA GESTION DE L'ACCEUIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT RENE GOSCINNY (81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE)****Le Président de la Communauté de Communes TARN-AGOUT,**

- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 02 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Président ;
- Vu la décision n°DC-2017-09 en date du 27 février 2017 portant création de la régie de recettes pour la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement Rene GOSCINNY (81370 Saint-Sulpice-La-Pointe),
- Vu l'arrêté AR-2019-12 en date du 07 octobre 2019 portant nomination d'un régisseur titulaire et de deux mandataires suppléants pour la régie de recettes de l'accueil de loisirs sans hébergement Rene GOSCINNY (81370 Saint-Sulpice-La-Pointe),

DECIDE**ARTICLE 1**

A compter du 1^{er} janvier 2023, la régie de recettes pour la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement Rene GOSCINNY (81370 Saint-Sulpice-La-Pointe), est clôturée.

ARTICLE 2

_____ , régisseur titulaire, ainsi que _____ , 1^{er} mandataire suppléant et _____ , 2^{ème} mandataire suppléant sont libérés de leurs fonctions.

ARTICLE 3

De charger la Directrice Générale des Services d'exécuter la présente décision.

ARTICLE 4

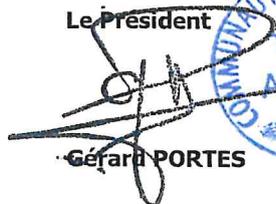
De mentionner que la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et au Trésorier de la Collectivité, publiée et portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

ARTICLE 5

D'informer que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le **22 DEC. 2022**

Par délégation du Conseil Communautaire,

Le Président

Gérard PORTES


Le Président certifie que la présente décision a été reçue en Sous-Préfecture le **22 DEC. 2022** et publiée le **22 DEC. 2022**

CC TARN AGOUT

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : AU-2022-21 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/12/2022

Objet : CLOTURE REGIE DE RECETTES ALSH RENE GOSCINNY

Nature : Autres

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 22/12/2022 Agent de transmission : Patricia BALLAND

Acte : DC-2022-21- CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTE RENE GOSCINNY.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : 081-200034023-20221221-AU-2022-21-AU

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/12/2022